

Offre d'emploi

Inspecteur/Inspectrice en urbanisme et environnement

**Poste permanent
37.5 heures par semaine**

Sous l'autorité du directeur du service de l'Urbanisme et du Patrimoine, la personne titulaire du poste procède à l'émission des permis et certificats, traite les demandes de dérogations mineures, effectue le suivi des dossiers à la CPTAQ, le suivi des PIIA, des dossiers et des plaintes. Elle s'assure également de l'application et le respect de la réglementation de la Ville et de celle d'instances gouvernementales en réalisant régulièrement des inspections sur le terrain. Enfin, elle participe à la préparation et la tenue des séances du Comité Consultatif en Urbanisme (CCU) et agit à titre de personne-ressource auprès des citoyens lors des demandes d'information, de permis ou autres requêtes.

Comment postuler?

Faites parvenir votre curriculum vitae accompagné d'une lettre de motivation avant le 21 mai 2026 à 16h00 avec la mention « Inspecteur/Inspectrice en urbanisme et environnement » à :

Ville de Baie-Saint-Paul
Mme Joëlle Delarosbyl
15, rue Forget, Baie-Saint-Paul, Québec G3Z 3G1
Courriel : joelledelarosbyl@baiesaintpaul.com

Seuls les candidats sélectionnés pour une entrevue seront contactés.

La Ville de Baie-Saint-Paul applique un programme d'accès à l'égalité en emploi et invite les femmes, les membres de minorités visibles et ethniques, les autochtones et les personnes handicapées à soumettre leur candidature.



Conditions de travail et avantages

- Il s'agit d'un poste permanent, syndiqué et régi par la convention collective avec de conditions intéressantes et compétitives;
- Le taux horaire de base est de 34,60 \$/heure jusqu'à un maximum de 38,44 \$/heure;
- L'horaire de travail est de 37h ½ par semaine, du lundi au vendredi;
- Régime de retraite avec participation de l'employeur;
- Assurances collectives;
- 13 jours fériés payés;
- Banque de congés rémunérés (5 mobiles, 11 maladies, 2 familiaux);
- Vacances rémunérées;
- Programme d'aide aux employés;
- Et bien d'autres avantages!

Exigences

- Détenir un diplôme d'études collégiales (DEC) en architecture, en aménagement ou en urbanisme, ou une attestation d'études collégiales (AEC) en inspection municipale. Toute combinaison équivalente de formation et d'expérience pertinente pourra être considérée;
- Démontrer un bon esprit d'analyse, de l'autonomie, le sens des responsabilités et de l'organisation et de la rigueur;
- Démontrer une capacité à travailler sous pression et à bien gérer le stress;
- Démontrer de bonnes habiletés en communication (verbale et écrite), un souci pour la clientèle et des aptitudes pour le travail d'équipe;
- Être familier avec la suite Office;
- Posséder un permis de conduire valide;
- La connaissance du territoire est un atout.